

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/SEM.42/2/Add.1\*  
1 juin 2000

Original : FRANÇAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
et COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE

OFFICE STATISTIQUE DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
(Eurostat)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS  
EUROPÉENS

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE  
POUR L'ASIE OCCIDENTALE

Réunion de travail commune CEE-Eurostat-CESAO  
sur les statistiques des migrations  
(Genève, 8-10 mai 2000)

**Les résultats d'une première enquête relative à l'implémentation des recommandations des Nations  
Unies sur les statistiques de migration internationale \*\***

1. Huit pays ont participé à un groupe de travail ayant pour objectif d'évaluer les possibilités d'implémentation des nouvelles recommandations des Nations Unies sur les statistiques de migration internationale. Ce sont, par ordre alphabétique, la Belgique, le Canada, l'Italie, Israël, la Norvège, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Slovaquie.
2. Le tableau de base rempli par chacun des pays et assorti de nombreux commentaires permet de donner un premier aperçu sur la façon dont les pays concernés se conforment aux recommandations des Nations Unies dans la collecte et l'élaboration de leurs statistiques de migrations internationales. Le tableau récapitulatif joint en annexe (CES/SEM.42/2/Add.2) à cette brève note de synthèse donne un premier aperçu synoptique de la situation sans toutefois pouvoir y trouver des informations sur les sources utilisées, l'exhaustivité de la population concernée et la fiabilité de la collecte de l'information.
3. Dans un premier tableau, nous tenterons de présenter un aperçu des différentes sources utilisées pour la collecte des statistiques de migrations internationales. La diversité des sources utilisées y est manifeste et à cette diversité il convient d'ajouter que, sous un même vocable, deux sources a priori semblables peuvent produire des données largement différentes afin de mesurer les migrations internationales et les stocks de migrants.

---

\* Voir aussi : CES/SEM.42/2/Add.2

\*\* Préparé par Michel Poulain.

	Registre de la population et des étrangers	Enquêtes spécifiques	Permis de séjour	Permis de travail	Passage à la frontière	Autres sources administratives	Recensement de la population
<b>Belgique</b>	+++			+			+
<b>Canada</b>		+	+	+	+	+	+
<b>Italie</b>	++		++				+
<b>Israël</b>	+++				++		+
<b>Norvège</b>	+++					+	
<b>Roumanie</b>					++	+++	+
<b>Slovénie</b>	++		++				+
<b>Royaume-Uni</b>		+++				+	+

4. En examinant dans le détail le tableau synoptique proposé en annexe, on constate que seules quelques cellules comportent 6 pays ou plus sur 8 concernés. Il n'existe aucune cellule ou collecte statistique correspondante pour lesquelles tous les 8 pays peuvent fournir les données. Seul les entrées de non-nationaux à court terme liées à l'emploi sont dénombrées dans 7 pays sur 8 tandis que plusieurs cas font l'objet d'une collecte dans 6 pays sur 8. Ce sont :

- Les entrées de non-nationaux liées à l'éducation et à la formation
- Les entrées de demandeurs d'asile (pour lesquels on ne peut distinguer s'il s'agit d'entrées à court ou à long terme)
- Le total des entrées de non-nationaux liées à l'éducation et à la formation
- Le total des entrées de non-nationaux liées à l'emploi
- Le total général des entrées de non-nationaux
- Le total général des sorties de nationaux
- Le total général de sorties des non-nationaux
- A fortiori le total général des sorties
- Le nombre de réfugiés admis
- Le nombre de demandeurs d'asile
- Le nombre total de non-nationaux résidant dans le pays.

5. Sans pouvoir entrer plus en détail dans les réponses transmises par les pays, on constate dès à présent les éléments suivants :

- La forte difficulté de distinguer entre le court terme et le long terme
- Le manque de comparabilité entre les durées de présence ou d'absence calculée ex post et celles données à titre d'intention
- Le niveau de complétude et de fiabilité très variable selon les sources utilisées
- Le besoin impérieux de connaître la population concernée lorsqu'il ne s'agit pas de la population totale considérée de façon exhaustive.

6. En vu de ces premiers résultats, on s'aperçoit que le niveau d'implémentation des recommandations est très variable selon les pays. Par ailleurs, il est intéressant de noter que certains rapports ont abordé les possibilités d'améliorer leur collecte de statistique afin de se rapprocher des recommandations proposées par les Nations Unies. Dans tous les cas, une analyse plus approfondie devra voir le jour et par la suite une extension de l'approche à l'ensemble des pays afin de mesurer dans quelle mesure l'implémentation de ces recommandations est une réalité. On pourra évaluer enfin sous quels angles et dans quels pays des changements pourraient se traduire par une amélioration de la fiabilité de leur données et de leur comparabilité à l'échelle internationale.

-----